

LA PASSERELLE

N°10
novembre
2022



BULLETIN de liaison des syndicats et syndiqués CGT de Vierzon

EDITO

Chers(è) camarades,

Tout d'abord, l'UL souhaite rappeler qu'elle soutient tous les grévistes et rappelle que la grève est un droit fondamental.

Marie Joe NIZON

Secrétaire de l'UL
CGT Vierzon

Quand les médias (dont la plupart se contentent de manipuler les esprits et/ou de désinformer) où les personnes qu'ils interrogent par eux utilisent le mot « otage » en parlant des grévistes, ont-ils conscience de ce que ce mot veut dire? Selon le Robert: « Personne livrée ou reçue comme garantie, ou qu'on détient pour obtenir ce qu'on exige », cessons donc l'utilisation de ce mot qui ne s'applique pas aux grévistes.

SOMMAIRE Parlons :

- Réforme du chômage
- Réforme lycées pro
- La retraite
- Le 49.3
- Prise de parole hôpital
- Palestine
- IHS
- Prud'hommes
- Radio Tintouin
- Formations

Les grévistes ne détiennent personne, ils cessent de travailler pour obtenir quelque chose (augmentation de salaire, meilleures conditions de travail, etc...) et pendant ce temps, ils ne perçoivent pas de rémunération !

Y a-t-il un autre moyen que la grève pour obtenir ces revendications? NON, c'est le dernier recours, car les entreprises, contrairement à ce qu'elles prétendent, refusent de négocier ! Elles imposent une proposition sans tenir compte du contexte actuel (inflation, augmentation des produits de première nécessité, carburant, énergie, etc...)

Alors, faudrait-il accepter sans rien dire que les actionnaires augmentent leurs revenus continuellement et que les salariés voient leurs revenus stagner d'année en année?

Faudrait-il accepter sans rien dire que les entreprises qui veulent augmenter leurs profits licencient pour faire encore plus de bénéfice ? Rappelons que s'il existe des chômeurs (euses) c'est parce que des entreprises ont licenciés !

Faudrait-il accepter sans rien dire que certains utilisent la fraude fiscale et dans le même temps montrent du doigt ceux qui touchent le RSA ?

Faudrait-il accepter sans rien dire que ceux qui gouvernent s'autorisent le plein pouvoir et jettent à la poubelle la démocratie?

Faudrait-il accepter de vivre dans la misère quand ceux pour qui nous travaillons s'enrichissent de plus en plus.

Les sujets de mécontentement ne manquent pas, réforme des lycées et du chômage, l'énergie, les retraites, les salaires, le carburant, l'inflation, les réquisitions, la santé.....

La CGT sera toujours présente au quotidien et aux côtés de toutes celles et ceux qui en ont besoin et sera de tous les combats bénéfiques à tous.



Union Locale CGT Vierzon, 11 rue Marcel Perrin, 18100 VIERZON

Tél: 02.48.75.05.43- mail: cgt.ul.vierzon@wanadoo.fr

blog: ulcgtvierzonblog.wordpress.com

RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE



Assurance chômage : vers des règles fixées par décret ?

Débatu à l'Assemblée, le projet de loi qui vise à réformer une nouvelle fois les règles de l'assurance chômage entend moduler les conditions d'accès à l'indemnisation en fonction de la situation du marché du travail.

Premier article de la loi : voté

Le 5 octobre, les députés ont adopté par 203 voix contre 165 le premier article du projet de loi. Il permet tout d'abord de prolonger jusqu'au 1er décembre 2023 les règles actuelles de l'assurance chômage, qui arrivent à échéance le 31 octobre.

Il introduit aussi la possibilité de moduler le montant de l'indemnisation en fonction du taux de chômage.

Il s'agit de rendre les droits à l'assurance chômage moins protecteurs quand un grand nombre d'emplois ne sont pas pourvus et plus protecteurs quand il y a peu d'emplois à pourvoir.

Ce projet reviendrait à dire à un métallo aveyronnais de 50 ans, licencié par la SAM, que son indemnisation sera plus courte de six mois parce qu'il y a des postes d'ingénieurs informatiques à pourvoir à La Défense. !

Gouverner par décret

Le gouvernement pourrait changer les règles d'indemnisation par décret, sans consulter les partenaires sociaux.

Le gouvernement a lancé des réunions dans le but de créer « France Travail », un organisme qui coordonnerait tous les acteurs de l'emploi. La CGT dénonce la méthode qui « fait semblant de consulter, simplement pour pouvoir dire qu'il a consulté ».

Travailler plus pour moins de droits

Le seuil d'ouverture des droits pourrait également être durci. Avant la précédente réforme, il fallait avoir travaillé quatre mois sur vingt-huit pour pouvoir prétendre à une indemnisation. La précédente réforme avait durci ce seuil : il faut désormais avoir travaillé six mois sur vingt-quatre. Le gouvernement envisage maintenant de porter ce seuil à huit mois.

Important: un ajout au Code du travail tendant à priver du bénéfice de l'assurance chômage le salarié ayant volontairement abandonné son poste, qui sera dorénavant considéré comme démissionnaire ! Alors attention aux abandons de poste !!!!!

Pour la CGT, ce projet de loi constitue une nouvelle attaque contre les droits des chômeurs.



L'assurance chômage doit couvrir tous les privés d'emploi. Pour mettre fin au chômage de masse, la CGT prône la mise en place de la semaine de 32 heures de travail, sans baisse de salaire.

Les pays où le temps de travail est le moins élevé sont aussi ceux qui affichent le taux de chômage le plus faible.

Le gouvernement est parti sur la chasse aux chômeurs et non à la chasse au chômage !



La réforme des lycées professionnels

Placée sous la double tutelle des ministères de l'Éducation nationale et du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle est un symbole. Sa nomination, en juillet dernier, a montré de façon claire la direction choisie par le gouvernement pour réformer les lycées professionnels.

Abandon de toute ambition scolaire pour les élèves

S'inspirant de la loi Liberté de choisir son avenir professionnel, le projet de réforme des lycées professionnels affiche un objectif clair : « s'adapter au marché ».

Notamment en diminuant le nombre d'heures de formation en lycée pour augmenter – jusqu'à doubler - le temps de présence des élèves dans les entreprises.

Alors que la réforme de l'apprentissage est dénoncée par un grand nombre d'acteurs et d'actrices de la formation professionnelle, le président Macron la prend comme modèle pour les lycées professionnels.

Tant pis si bon nombre d'acteurs et d'actrices de cet enseignement protestent contre cette vision destructrice de la formation, et dénoncent des conséquences désastreuses pour les 651 000 élèves (soit 28 % des lycéens français) de la voie professionnelle.

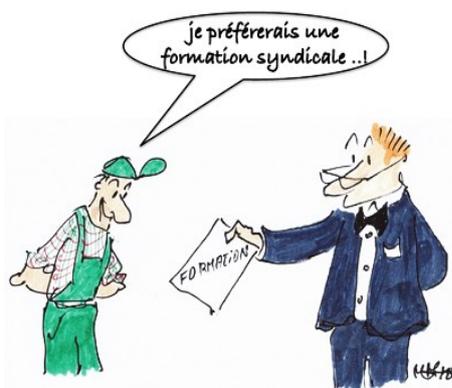


L'apprentissage au détriment de la formation

« Nos élèves doivent avoir accès à une formation professionnelle, mais aussi à une culture générale de haut niveau » revendique Yannick Biliec, secrétaire départemental de la CGT Éducation 91.

Les savoirs fondamentaux dont parle la réforme (lire, écrire, compter) ne suffisent pas : « Nous formons des travailleurs, mais aussi des citoyens ».

Peu de formation pour les salariés moins qualifiés...

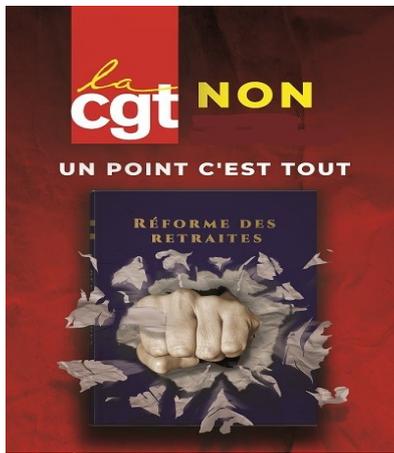


Les enseignants construisent des situations pédagogiques variées, conçues pour mettre les élèves en situation d'apprentissage, contrairement aux stages en entreprise qui peuvent vite tourner à la mono activité.

La réforme va renforcer la mainmise des entreprises sur la formation scolaire. Lesquelles entreprises présentent pour les jeunes des risques aggravés d'exposition aux produits dangereux, d'accidents du travail et de violences sexistes et sexuelles.

La CGT réclame :

- l'abandon de la réforme,
- la fin de la double tutelle ministérielle,
- plus de temps de formation dans les lycées professionnels,



LA RETRAITE

Pas de pension minimum au niveau du seuil de pauvreté !

Le président Emmanuel Macron promet une retraite minimum à 1 100 € pour une carrière complète, mais conditionne celle-ci au recul de l'âge légal de départ en retraite. Ce chantage est d'autant plus inacceptable, que le montant de cette pension minimum s'élève tout juste au niveau du seuil de pauvreté. Pour la CGT, aucune retraite ne devrait être inférieure au Smic pour une carrière complète !

La retraite minimum est le minimum contributif (Mico). Depuis 2003, la loi prévoit que ce minimum doit être d'au moins 85 % du Smic mais cela n'a jamais été appliqué.

Actuellement, **le Minimum contributif théorique est de 980 € par mois pour une carrière de 167 trimestres au Smic.** Ce montant intègre en fait le montant théorique de la retraite de base et d'une retraite complémentaire pour une carrière complète au Smic... Pour le percevoir, il faut avoir liquidé la totalité de ses pensions de retraite tous régimes confondus, et que le montant total de celles-ci soit inférieur à 1 273,76 € par mois.

Chaque année, un nouveau retraité sur cinq bénéficie de ce dispositif. Au 31 décembre 2021, 34,1 % des retraités au régime général bénéficiaient de ce minimum en totalité ou partiellement.

Ce que promet la réforme Macron, c'est 1 100 € par mois pour 167 trimestres aujourd'hui, et 172 trimestres pour les personnes nées après 1973. Ce montant, à deux euros près, permet d'atteindre le seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu médian), soit 1 102 € par mois ! Ce qui reste largement insuffisant pour vivre dignement.

Pour les carrières "hachées"

Pour celles et ceux qui auront eu des petites carrières ou des carrières « hachées », reste l'ex-minimum vieillesse, qui se nomme maintenant **Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées)**.

L'Aspa est une aide sociale, ce n'est pas une retraite et son versement n'est possible qu'à partir de 65 ans, il est soumis à des conditions de résidence et de ressources (conditionnée à d'autres revenus que les seules pensions, notamment les rentes perçues au titre des accidents et maladies professionnelles) et récupérable sur héritage. **Une personne sur deux pouvant bénéficier de l'Aspa n'en fait pas la demande.**

Une retraite minimale promise qui reste bien en dessous des besoins des retraités.

Les 1 100 € de retraite minimale sont présentés comme la mesure phare de la réforme du gouvernement. Mais celle-ci vise d'abord à repousser l'âge de départ à la retraite. La retraite minimum promise est à peine au niveau du seuil de pauvreté – d'autant qu'ils sont conditionnés au fait d'avoir pu accomplir une carrière complète.



Pour la CGT, pas de retraite inférieure au Smic pour une carrière complète.



Aussi, la CGT revendique :

- la possibilité de partir dès 60 ans ;
- un taux de remplacement au minimum de 75 % ;
- une pension minimale de 2 000 € (Smic revendiqué par la CGT) dès lors que l'on a effectué une carrière complète ;
- une indexation de la pension sur le salaire moyen.

Un **49.3** pour protéger les actionnaires contre les salaires

L E BUDGET DE LA NATION PAR LA FORCE DU 49.3 EST DEvenu LE BUDGET PRIVÉ DE MACRON. Un président dévoué aux actionnaires contre les salaires.

L'affaire Total-Pouyanné le montre : face aux revendications salariales, le pouvoir est le syndicat des intérêts des actionnaires et de leurs dividendes.

Dividende, le salaire du risque ?

Le dividende serait le salaire du propriétaire de capitaux qui osé prendre le risque d'éventuellement tout perdre en investissant dans une entreprise.

Prendre le risque de tout perdre en achetant des actions Total ? LOL ...

Depuis 30 ans, grâce au chantage à l'emploi, les entreprises bénéficient de ristournes fiscales, d'aides publiques diverses et d'optimisations fiscales. Le tout va dans la poche des actionnaires et non des salariés et salariées.

Si l'actionnaire perd « tout », le salarié perd, lui, son seul moyen de subsistance, ce qui est autrement gênant que de perdre son épargne.

Depuis 30 ans, pour assurer la « valeur actionnariale » de l'entreprise, on sacrifie par milliers des salariés.: alors que les

cours de la Bourse s'envolent, la précarité et le chômage de masse s'installent.

L'actionnaire touche un dividende et non un salaire, pour une raison simple : il ne travaille pas dans cette entreprise et ce n'est pas lui qui participe à la transformation de son argent, matière morte sans le travail qui lui permet de toucher sa « récompense ».

Le gouvernement contre les salaires sort son revolver

Réquisition : la riposte du pouvoir a tenté de discréditer les salariés en lutte dans les raffineries. Ces revendications salariales seraient injustifiées au regard du niveau de leurs salaires. Sont niés l'effet de l'inflation, la réalité du travail et la question de la répartition de la valeur dans les entreprises.

Face à l'inflation Macron assume de laisser seuls les salariés à leur sort.

Si les prix augmentent moins en France, les salaires aussi augmentent moins. Résultat : l'impact de l'inflation sur les ménages est violent.

L'indice des prix à la consommation qui sert de référence dans toutes ces discussions n'est pas, comme l'Insee ne cesse de le répéter, un « indice du niveau de vie ».

9,9% de hausse des prix de l'alimentaire

La hausse des prix alimentaires était en septembre 2022 de 9,9 % sur un an. L'accélération des prix dans ce domaine est alors de 4,6 points supérieurs à l'inflation « générale » et elle s'accroît alors que l'indice global tend à ralentir.

D'où le sentiment légitime de renchérissement incontrôlé du coût de la vie pour nombre de gens.

8,9% = prix de vente des produits en grandes surfaces

Selon l'Insee, le prix des produits vendus dans ces commerces a progressé de 8,9 % sur un an en septembre. C'est encore un élément crucial qui conduit à un décalage évident avec le récit gouvernemental.

La lutte contre l'inflation vient frapper la conjoncture et chacun sait désormais que l'avenir est fait, une nouvelle fois, de chômage et de récession.

La priorité du gouvernement n'est pas d'être aux côtés de ceux qui galèrent, mais de maintenir la modération salariale.

Le gouvernement défend avec Total les intérêts du Capital

**Défendons
La valeur du Travail
Et la hausse des salaires**



Prise de parole CGT du CH Vierzon
BRUNET Pierre secrétaire général du 29 septembre 2022

Mesdames et Messieurs, usagers de la santé ou travailleurs de la santé,

Nous vous remercions de vous être déplacé jusqu'aux portes de notre établissement, qui est votre hôpital.

Se cacher depuis les dernières fois ou nous avons eut l'occasion d'échanger sur l'état de l'hôpital ça ne va pas mieux, c'est même encore pire.

Aujourd'hui encore avec cette actualité qui plombe un peu plus le moral des personnels. Vous le savez sans doute une salariée s'est défenestrée vendredi dernier. Ce triste évènement met un peu plus en lueur la réalité des conditions de travail des travailleurs de la santé.

Aujourd'hui le mal de l'hôpital est ancré profondément, si profondément que les salariés n'ont plus la force de lutter pour améliorer les choses, on ne peut que constater la perte de sens au travail. Et la seule solution que trouvent les personnels c'est de partir...

Et chaque départ alourdi encore plus les conditions de travail de ceux qui restent, mais jusqu'à quand ?

Jusqu'à ce qu'il n'en reste plus ? Va-t-on assister à l'effondrement du système de santé ? On l'a toujours redouté, et aujourd'hui encore plus ...

Alors que faire ? Se cacher les yeux et attendre, prendre une chaise s'installer et regarder ?

Si nous sommes là encore une fois c'est pour dire non et lutter contre ce système qui veut détruire l'hôpital public.

Aujourd'hui on nous demande de trouver des solutions, mais avec une équation truquée : faire mieux avec moins de moyens humains et matériels. Et on le sait bien que c'est impossible. Les solutions ce sont nos revendications qu'on répète depuis des années...



Alors on va les répéter une fois de plus :

Pour le syndicat CGT de l'hôpital de Vierzon il faut prendre des décisions fortes pour renforcer l'attractivité des métiers de la santé.

Et cela passera forcément par une réelle augmentation des salaires.

Il faut former plus et embaucher plus.

Il faut réintégrer les personnels injustement suspendus il y a un an.

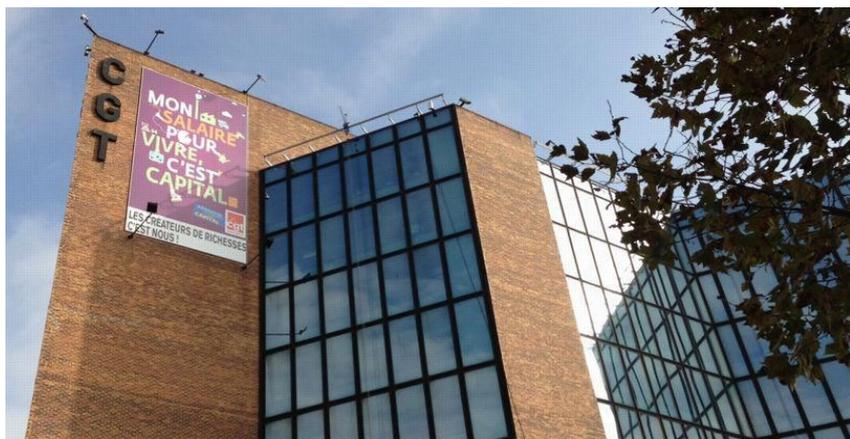
Il faut convaincre les collègues partis de revenir travailler.

Et tout cela pour pouvoir rouvrir les lits, et retrouver une capacité d'accueil dans de bonnes conditions pour la population.

Et qu'on cesse de nous parler de rentabilité, de dettes, de budgets.

L'hôpital n'est pas une entreprise du CAC 40, c'est la garante d'un système de santé public au service de la population et on le répète une fois de plus ça n'as pas de prix.

Toujours plus mobilisés pour l'augmentation générale des salaires et pensions



Dans les suites de la journée du 29 septembre, les salariés des raffineries ont décidé de la poursuite de leur mouvement face aux propositions insuffisantes de leur direction.

Leur haut niveau de mobilisation a contraint le gouvernement à recourir à des réquisitions absolument inacceptables portant atteinte au droit constitutionnel de grève.

Les ministres comme les médias ont tenté en vain de discréditer ces grèves plus que légitimes. Les salariés ont donc aussi manifesté, ce jour, pour défendre le droit de grève de toutes et tous.

La question centrale, remise au cœur du débat par la CGT depuis des mois, l'augmentation générale des salaires, a donc mobilisé de nombreux salariés, issus de secteurs très différents : livreurs chez Amazon, aides à domicile en ADMR, ouvriers chez Nestlé Purina, agente clientèle à la SNCF, décoratrice au théâtre d'Annecy...

Leur point commun, c'est leur détermination à être entendu par le gouvernement et le patronat pour imposer un autre partage des richesses créées par leur travail. Leur message est clair : il faut arrêter d'enrichir le capital au détriment des salariés qui, eux, portent l'économie du pays.

Cela s'est vérifié avec des taux forts de grève, comme 95% chez VISKSE à Compiègne, 97% chez MAGNETI MARELLI, à Argentan, la fermeture de tous les accueils CAF en Haute-Garonne ou bien encore 60% de grévistes dans les lycées professionnels et bien d'autres.

Si les premières victoires nous remontent – avec, par exemple, les 50% de grévistes des transports Breger à Laval qui, dès leur premier jour de grève, ont obtenu une augmentation générale de 6,9% – nous devons enfoncer le clou pour mobiliser et gagner partout.

En effet, nos salaires, pensions et allocations ne suffisent plus, aujourd'hui, pour faire face aux différentes hausses : +8% dans l'alimentaire, +15% pour les transports et +22% pour l'énergie. Pour faire face à nos besoins immédiats mais aussi pour financer nos retraites ou notre système de protection sociale, c'est bien le niveau de nos salaires qui compte.

À l'heure où les premières factures d'électricité vont arriver, la précarité gagne du terrain. L'urgence sociale ne semble pas être le logiciel de la majorité qui préfère durcir les conditions d'accès à l'assurance-chômage et refuse de taxer les super-profits.

Les solutions immédiates passent par l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux. Cela passe par la revalorisation immédiate du Smic à 2000 euros brut, la remise en place d'une échelle mobile des salaires et, a minima, une indexation des salaires et pensions sur l'inflation.

La CGT continue sans attendre à travailler au rassemblement de tous les travailleurs et travailleuses, pour donner des suites rapides à cette mobilisation d'ampleur et décider, avec eux, des modalités d'action à venir. Il est de notre responsabilité de gagner pour toutes et tous des augmentations générales de salaire conséquentes.

Montreuil, le 18 octobre 2022

Comment savoir où l'on va... Si on ne sait pas d'où l'on vient ...?

Introduction: La CGT apporte beaucoup d'intérêt à l'histoire du mouvement social de notre pays.

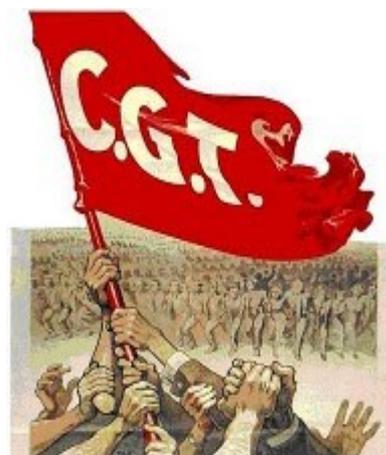
Etudier, comprendre, analyser et s'inspirer des grands événements des siècles passés est indispensable pour mener à bien nos luttes d'aujourd'hui.

Sous l'impulsion de Georges Séguy, en 1982, la CGT crée l'**Institut d'Histoire Sociale CGT**, avec l'objectif d'offrir à nos militants et nos syndiqués un outil pour comprendre d'où l'on vient ...et mieux appréhender les luttes du présent et du futur.

L'IHS CGT est aujourd'hui présente dans tous nos départements et le Cher s'est aussi doté de sa propre structure de réflexion, d'action, de diffusion concernant l'histoire sociale de notre territoire.

Vierzon et son riche passé industriel,... Vierzon terre de lutte....a depuis longtemps, avec la CGT, marqué son territoire par des combats acharnés dans les établissements de la métallurgie, de la céramique, du bâtiment, de la confection mais encore chez les cheminots ainsi que l'ensemble des secteurs publics, de la fonction publique etc....!

A compter de ce 10ème numéro de PASSERELLE, nous vous proposerons de revenir régulièrement sur quelques grands événements qui ont marqué l'Histoire sociale de notre ville qui n'a jamais renié le pseudonyme que le patronat et les médias des siècles passés nous avaient attribué **Vierzon la Rouge!**



A l'origine.... LES FORGES DU COMTE D'ARTOIS.

L'histoire industrielle de Vierzon débute fin du 18ème siècle dans un quartier alors très dépeuplé, en marge de la ville, où les rares habitants vivaient chichement en élevant quelques moutons et volailles ou cultivant la terre dans une zone de landes de bruyère et de marais.

Vers 1750, Vierzon, un gros bourg de 5000 habitants, possède bien quelques petits artisans ferblantiers, étameurs, menuisiers, charpentiers, forgerons, potiers, ainsi que de multiples petits commerçants tailleurs, blanchisseurs, cordonniers, bouchers et volaillers, etc. mais aucune organisation industrielle.

L'essentiel des métiers se résume en ouvriers journaliers, laboureurs, rouliers, bateliers, bûcherons, cantonniers,... les femmes blanchisseuses, couturières, employées de maison, chevières.. etc.

En 1776, le comte d'Artois, frère des rois Louis XVI et Louis XVIII, qui deviendra lui-même le roi Charles X, hérite du vicomté de Vierzon. Il comprend très vite qu'en cette période où les premiers frémissements de l'industrialisation se font sentir, qu'il y a opportunité à développer une toute jeune industrie métallurgique locale d'autant que le proche environnement de la ville se prête à l'implantation de forges productrices d'acier et de fonte. Le bois de la forêt, l'eau de ses rivières le Cher et l'Yèvre et la terre invitent à la création et au développement d'une première industrie, en 1779, **Les Forges du Comte d'Artois** dont le Directeur, Mr. Brière, élèvera deux hauts fourneaux.

Comment savoir où l'on va... Si on ne sait pas d'où l'on vient ...?

C'est dans la proche campagne berrichonne que seront recherchés les premiers ouvriers employés à la forge : En ces années révolutionnaires, ces paysans d'origine vivent de revenus de plus en plus maigres : Devenir des ouvriers mieux rémunérés dans un travail régulier assuré toute l'année, réduit quelque peu leurs misères.

Les conditions de travail sont dures, sans aucune sécurité : Les corps confrontés aux fortes chaleurs des bouches à feux des fours, dix ou douze heures par jour, hommes, femmes et enfants parfois en bas âge méritent largement leurs maigres salaires.

Ces anciens paysans du Berry, pour certains descendants d'animateurs de frondes et de révoltes contre les grands propriétaires terriens, châtelains ducs ou comtes de la région ont vite retrouvé leurs comportements révolutionnaires et quelques premiers rapports de force se font jour.

Dans l'été 1792, des députés Montagnards organisent les ouvriers en province ; Un de leur représentant à Vierzon témoigne qu'après avoir parlé aux ouvriers des Forges de Vierzon, ils ont scandé.. « Vive la République...Vive la Montagne... »

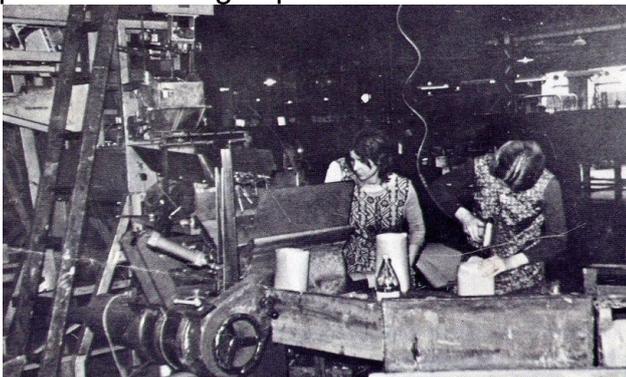
Le développement des Forges, qui va donner son nom à ce quartier de Vierzon, va rapidement se poursuivre comportant, sous la direction des Aubertot père et fils, plus de 1200 salariés vers 1835.

Ils moderniseront la production avec les forges à la française (charbon de bois) puis forges à l'anglaise (charbon de terre).

En 1854, les Forges et hauts fourneaux de Vierzon suppriment 150 salariés et sont reprises par la société des Hauts fourneaux, Aciéries de la marine et Chemins de fer, qui comprend trois autres établissements à Torteron, La Guerche et Imphy.

Cette entité produira annuellement 50 000 tonnes de fonte, 55 000 tonnes d'aciers et autres pièces de forge, essentiellement destinées à l'armement (boulets, canons).

En 1862, elle emploie plus de 1000 salariés mais stoppe ses productions de guerre et après une année d'inactivité elle sera reprise par la société des Forges de Commentry qui y installera une tréfilerie et plus tard une pointerie qui pendant 110 ans, va rythmer jours et nuits, l'activité du quartier des Forges par le « tic-tac » infernal des machines à frapper les pointes.

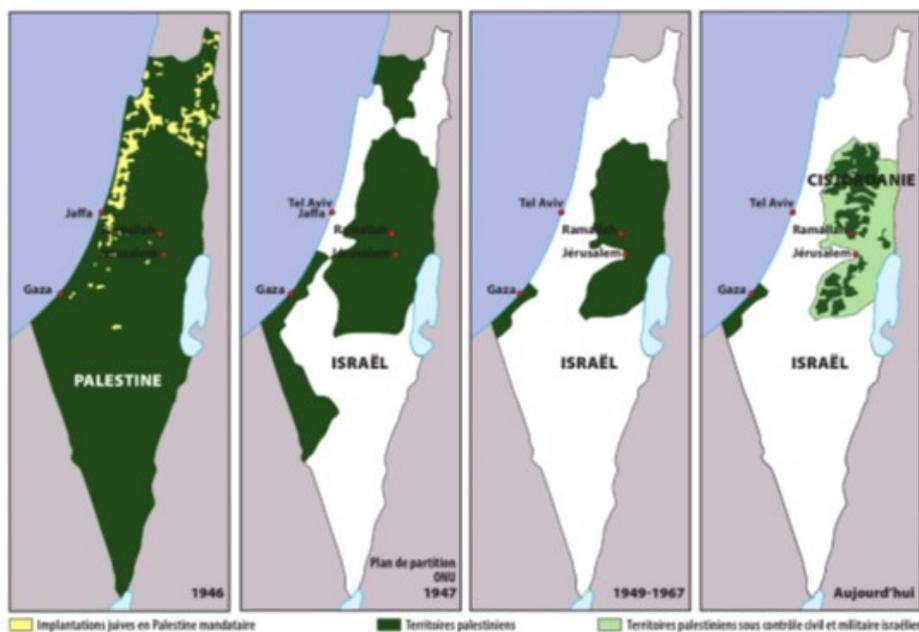


En 1975, après une longue lutte des salariés menée par la CGT, malgré le soutien de la population et de la municipalité dirigée par son maire, Fernand Micouraud, la Pointerie fermera ses portes, condamnant les 120 salariés restant, ...au chômage.

Jacques BLONDEAU (IHS CGT du Cher)

LA PALESTINE

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



Quoi de plus parlant que ces cartes où on voit Israël grignoter petit à petit les terres de la Palestine ?

Depuis 1948, pas un seul village, pas une seule ville arabe n'y ont été fondés. À peine 3 % des terres appartiennent aux citoyens arabes. Ils ne peuvent pas vivre ou acheter un terrain ou une maison là où ils voudraient. Ils ne peuvent pas exercer leur métier.

Non contents de leur voler leur terre, Israël continue jour après jour d'agresser la Palestine.

Le 11 mai 2022 une journaliste palestino-américaine : Shireen Abu Akleh a été abattue. L'armée israélienne reconnaît que la reporter a été atteinte par le tir d'un de ses hommes.

Evoquons également le cas de Salah Hamouri, nommé le nouveau Mandela !

L'avocat franco-palestinien Salah Hamouri subit depuis des années le harcèlement – le mot est faible – des autorités israéliennes. En 2005, il est inculpé (sans preuve) en Israël pour avoir projeté de tuer le rabbin Ovadia Yosef et pour son appartenance au Front populaire de libération de la Palestine.

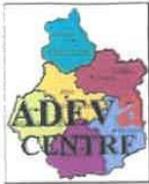
Depuis le jeune homme de 37 ans alterne les emprisonnements, il effectue actuellement une grève de la faim.

Tout ceci témoigne du mépris dans lequel le gouvernement israélien tient le droit international avec la complicité, en ce qui nous concerne, de la France et de l'Union européenne.

La France et l'union européenne devraient prendre des sanctions contre toutes ces exactions. Mais, au lieu de cela, l'Union européenne a décidé le 3 octobre de réunir le conseil d'association UE/Israël qui ne s'était plus réuni depuis 10 ans. Tout montre que l'article 2 de cet accord qui impose le respect des droits de l'homme aux deux parties n'est pas respecté.

En tant que membres de la C.G.T. nous devons continuer à être les portes voix du peuple palestinien et faire pression sur la France pour qu'au lieu de laisser Israël grignoter chaque jour un peu plus le territoire palestinien, non seulement dénonce l'occupation, la colonisation et l'apartheid mais aussi reconnaisse l'État de Palestine conformément aux votes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Fabienne MONTIGNY



VIERZON

Plus de détails sur :
andeva.fr
andeva.over-blog.com
 Adeva Vierzon

Siège social
Adeva de la région Centre
Espace Carpentier,
3, rue Georges Carpentier
18150 La Guerche sur l'Aubois.

Contacts siège
Téléphone : 02 48 74 02 62
Portable : 06 76 19 32 28
andeva.centre@orange.fr

Association de **D**éfense des **V**ictimes de l'**a**miante de la région Centre*

ANTENNE DE VIERZON

Affiliée à l'ANDEVA, L'ADEVa de la région Centre a été créée en 2000. Son objet : assister et défendre les victimes ou parents de victimes de l'amiante*

**Ou toute autre maladie professionnelle*

Depuis 2014, une permanence a été mise en place pour le pays de Vierzon (étendue au département de l'Indre).

Le deuxième mardi de chaque mois

De 10h à 11h30.

Salle collective municipale Paul LANGEVIN.

Rue Félix Pyat. Vierzon

RV possible au 06.13.83.26.07

TOUS LES CORPS DE MÉTIERS, PRATIQUEMENT, CONCERNÉS PAR L'AMIANTE.

On constate aujourd'hui des victimes dans tous les domaines d'activités (Non exhaustif) :

- Artisans BTP
- Industrie mécanique, navale, sidérurgie
- Éducation Nationale Fonction d'Etat
- Profession libérale
- Ouvriers tous domaines

L'amiante tue encore aujourd'hui 3000 personnes par an en France.

Utilisée massivement depuis deux siècles lors de la révolution industrielle, l'amiante a empoisonné des millions de personnes à travers le monde et tue encore aujourd'hui 3000 personnes par an en France.

Nous pouvons vous aider, vous conseiller et vous guider dans vos démarches.

- Aide à la constitution du dossier Maladie Professionnelle
- Fond d'indemnisation (FIVA)
- Faute inexcusable (FI)
- Allocation amiante (ACCATA) ;
- Soutien aux victimes de l'amiante (Tribunaux, experts médicaux, administrations....)
- Prévention (entreprises privées, publiques ; particuliers)

Nous sommes disponibles pour rencontrer des responsables de sections syndicales, des élus CSE et CHSCT afin d'échanger sur les problématiques de l'amiante et sur d'autres produits toxiques dangereux pour la santé des salarié.e.s dans votre entreprise.

N'hésitez pas à nous mettre en rapport avec des salarié.e.s en demandes d'aides et de renseignements.

Patrick DAMIEN – Daniel GIGOT
Animateurs de l'antenne Adeva Centre Vierzon



Rappel: à compter du 01/01/2023



Sophie SAUTEREAU—Super U Vierzon
Laure CAUDRON—PEP 18
Martial BRANCOURT—STUB
Marie Joe NIZON—CGT
Philippe BERNARDIN—RIANS
Emmanuel VINNATIER—CPAM
Lucie STEFFEN—CPAM
Nourel EL MALAH—AUXITROL

Laure et Sophie ne pourront plus faire de défense devant le Conseil de Bourges, il faut donc que des camarades viennent renforcer l'équipe de défenseurs de l'UL de Vierzon...Manifestez vous, on vous attend.....

Rappel: RADIO TINTOUIN



L'UL vous rappelle que nous animons une émission tous les mois sur RADIO TINTOUIN, nous attendons des syndicats qu'ils viennent nous aider à faire vivre ce moment.

Venez parler d'un sujet qui vous tient à cœur, de votre entreprise ou de l'actualité.

Nous présentons 5 sujets de chacun 5 à 10 mn.....

Venez intégrer l'équipe actuelle, Dom, Tony, Sophie et Marie Joe.

Rappel: FORMATION pour l'UL de Vierzon 2022

Niv 2-1ère partie, du 28 novembre au 02 décembre, animée par Yann JOURNE et (Dominique Vurpillot)

FORMATION pour l'UL de Vierzon 2023

<u>Désignation</u>	<u>Dates</u>	<u>Animateurs</u>	<u>Thèmes abordés</u>	<u>A qui s'adresse-t-il</u>
<u>CSE</u>	23 janvier au 27 janvier	Marie-Josée NIZON + (Dominique Vurpillot)	Le CSE, sa gestion, les œuvres sociales.	Avoir fait le Niveau 1
<u>PRUDIS</u>	16 au 20 janvier, S1 26 au 30 juin, S2	Marie Josée NIZON + (Dominique Vurpillot)	CPH	Les conseillers prud'hommes
<u>COGICIEL</u>	Suivant la demande	(Dominique Vurpillot), Eric Perrot ou Tony Lottin	Maîtrise du logiciel	Tous les secrétaires et trésoriers de syndicat
<u>N.A.O</u>	13 au 14 février	Marie-Josée NIZON Dominique Vurpillot	Aborder les négociations annuelles	Aux élus CGT (DP, CE) ou délégués syndicaux
<u>Stage d'accueil</u>	Suivant la demande	Daniel Angibaud	C'est quoi la CGT	A tous les nouveaux syndiqués
<u>Niveau 2-2ème partie</u>	06 au 10 mars	Yann JOURNE (Dominique Vurpillot)	mondialisation, Europe, emploi industriel, services, services publics.	Tous les militants(es) ayant suivi le N 2, 1 ère partie.
<u>Niveau 1</u>	03 au 07 avril 16 au 20 octobre	Michel Servolle + ANIMATEUR OU RICE	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A toutes les militantes et les militants
<u>Délégué Syndical</u>	04 et 05 octobre	Marie-Josée NIZON + ANIMATEUR OU RICE	Rôle du délégué syndical	Aux futurs ou actuels Délégués Syndicaux
<u>Niveau 2-1ère partie</u>	27 novembre au 1 ^{er} décembre	Yann JOURNE + ANIMATEUR OU RICE	Le travail, le système capitaliste, construire le rapport de forces.	Avoir fait le Niveau 1.

